



STILL INFO

Janvier - Février 2021 N°309

Chères Stilloises, chers Stillois,

L'année 2020 a été comme singulière et restera gravée dans la mémoire collective pour longtemps.

Aussi, que 2021 vous garde tous en santé et que la confiance, l'espérance et le partage puissent donner naissance à des projets porteurs de sens.

L'année 2020 a également montré que la richesse de notre démocratie se caractérise par sa diversité d'opinion, de point de vue et de projets, le débat est essentiel à son bon fonctionnement, mais lorsque celui-ci tombe dans l'ornière en utilisant le mensonge et le dénigrement il n'est pas possible de laisser faire sans réagir.

Je ne vais pas répondre ici point par point aux mensonges et approximations diffusés dernièrement par l'opposition. Nous sommes sereins et comme annoncé précédemment, tout document justifiant nos prises de décisions est disponible et consultable sur simple demande en Mairie.

Notre équipe municipale a mieux à faire, la situation sanitaire et le contexte économique nous demandent d'aller de l'avant et de nous projeter dans l'avenir.

L'avenir, justement, nous dira qui est sur la bonne voie, nous laisserons juger les Stilloises et les Stillois au bout de notre mandat sur les faits et non sur les promesses.

Nous continuons et continuerons à appliquer notre programme et mettre en œuvre nos projets, pour avancer nous avons besoin de sérénité ; la polémique est perte de temps et d'énergie.

Nous vivons une période sans précédent pour nos générations, mais gardons espoir que l'avenir deviendra lumineux pour nous toutes et tous et surtout pour nos enfants.

Restons vigilants, unis et solidaires.

Avec ces espoirs sincères je vous adresse au nom de l'équipe municipale, mes meilleurs vœux pour un avenir meilleur empreint de Liberté, d'Égalité, de Fraternité.

BONNE ANNEE 2021

Le Maire
Alexandre Gonçalves

SOMMAIRE

Etat civil _____	1
Association Adèle de Glaubitz_2	
Annonces _____	2
Les phragmites _____	3
Broyage de sapins _____	3
Déneigement _____	4
Fenêtres de Noël _____	5
Colis de Noël _____	6
Changement d'Ampoules _____	6
Avaloirs _____	6
Sauvegarde du calvaire _____	7
Château de STILL _____	8
Grippe aviaire _____	9
Monoxyde de carbone _____	9
Soutien psychologique _____	9
UNIAT _____	10
Campagne de vaccination _____	10
Fibre optique _____	11
Radar pédagogique _____	11-12
Expression des élus _____	13
Conseil municipal _____	13 -17

Info' ouverture Mairie

Du Mardi au Vendredi
de 8h00 à 12h00
Le samedi
de 9h00 à 11h00

Tél : 03 88 50 00 33
accueil@mairiedestill.fr
www.still-info.fr

 Commune de Still



Covi Ecoute 67
03 88 11 62 20

Dispositif d'écoute et de soutien grand public dans le cadre de l'épidémie COVID-19

COMMUNE DE STILL
2, rue de la République
78100 ST-PIERRE

Communication :

Le site internet (still-info.fr) est en cours de migration vers un nouveau site plus performant. Cela nous a empêché pour l'instant de publier le Still info spécial décembre.

ETAT CIVIL



GRANDS ANNIVERSAIRES

JANVIER

M Jean-Francois OHREL,

Né le 05 janvier 1941, a fêté ses 80 ans

FEVRIER

Mme Marthe SONNTAG

Née le 14 février 1924, fêtera ses 97 ans

Mme Alice SCHULTZ

Née le 13 février 1928, fêtera ses 93 ans

Mme Joséphine FLICKER

Née le 05 février 1934, fêtera ses 87 ans

Mme Françoise HERGAULT

Née le 26 février 1937, fêtera ses 84 ans

Mme Simone HAAG

Née le 03 février 1939, fêtera ses 82 ans

Madame Marie-Rose WERNERT

Née le 22 février 1939, fêtera ses 82 ans

M Louis NIEST

Né le 02 février 1940, fêtera ses 81 ans

MARS

M Aloyse ZORN

Né le 01 mars 1941, fêtera ses 80 ans

Mme Ludwine BRENDEL

Née le 2 mars 1933, fêtera ses 88 ans

M Oscar FISCHER

Né le 6 mars 1938, fêtera ses 83 ans

Mme Paulette STOCKI

Née le 7 mars 1935, fêtera ses 86 ans

Mme Emilie RUESZ

Née le 7 mars 1937, fêtera ses 84 ans

M. Jean-Marie SCHAEFFER

Né le 16 mars 1939, fêtera ses 82 ans

M. René LANG

Né le 17 mars 1925, fêtera ses 96 ans

M. Bruno FLICKER

Né le 19 mars 1940, fêtera ses 81 ans

M. Michel VOGEL

Né le 23 mars 1939, fêtera ses 82 ans

M. Joseph SIEGEL

Né le 29 mars 1937, fêtera ses 84 ans

Mme Wanda MINCKER,

Née le 31 mars 1935, fêtera ses 86 ans

NAISSANCES

Mila BOHR, née le 24 novembre 2020 – De Mme Marie STRAUMANN et M Christopher BOHR

Lexia BOUANCHAUD, née le 09 décembre 2020 – De Jérôme BOUANCHAUD et Laetitia HERBLOT

Mathys BENTZ, né le 10 décembre 2020 – De Jean-Loup et Léa BENTZ

Soline KERN née le 21 décembre 2020- De Patrick KERN et Anne Sophie DÖRR



Gestes barrières



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ

L'Association Adèle de Glaubitz intervient auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes dans les domaines des déficiences intellectuelles et sensorielles, de l'autisme, des handicaps complexes, de la grande dépendance et de la protection de l'enfance.

Elle accueille ainsi plus de 2 000 personnes dans 36 établissements en Alsace, dont l'Institut des Aveugles. Depuis sa création en 1895, l'Institut des Aveugles accueille des personnes déficientes visuelles. Il propose aujourd'hui, en foyer de vie, un accompagnement éducatif et thérapeutique spécialisé pour près de 100 personnes adultes déficientes visuelles avec handicaps associés (mentaux, moteurs ou sensoriels).

« C'est le lieu où l'on travaille (vannerie, bois, poterie...). C'est là où l'on dort et où l'on mange. » **Florence**

L'Institut est un lieu de vie où nous nous efforçons d'instaurer un climat sécurisant et chaleureux, dans un environnement évolutif et diversifié.

« Il y a des résidents, des éducateurs, des visiteurs aussi pour faire un petit tour dans les groupes. » **Luc**



Photo institut des aveugles

Chaque professionnel de l'Institut se mobilise au quotidien pour garantir le meilleur niveau d'autonomie et d'intégration des personnes, en mettant en œuvre les actes thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques les plus adaptés.

« Cela fait depuis 9 ans que je suis à l'Institut, je fais du judo et je vais à la piscine. » **Matthieu**

« A l'Institut on fait des sorties, aller à la bibliothèque, faire des achats (j'ai acheté mon cadeau de Noël). » **Aline**

ANNONCES



**Vous propose le meilleur pour votre véhicule
Pour tout remplacement de pare-brise**

100€ Offert en Bon Cadeau*

Ou Franchise offerte à hauteur de 100€*

- * ZERO frais à avancer
- * Prise en charge toutes assurances
- * Prêt d'un véhicule

**On s'occupe
de toutes les
formalités!!!!**

Profitez aussi de nos autres prestations

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| Décalaminage Moteur | Nettoyage de véhicules |
| Pose de Films Teintés | Rénovation d'optiques |

* Voir conditions en atelier

FMES
Frédéric MANGEOT
Entretien Sépultures

FMES vous propose, à Still et dans les cimetières environnants, de sauvegarder votre patrimoine familial et de continuer ainsi à honorer celles et ceux qui vous ont quittés.

L'intervention comprend les frais de déplacement, le nettoyage de la tombe et de ses abords, un bilan photo avant/après entretien, en plus de l'établissement d'un devis gratuit.

A partir de 30€ selon la zone, voir sur le site internet pour plus d'informations

Téléphone : 06 87 23 51 98
Mail : frederic.mangeot@orange.fr
Site internet : <http://entretiensepultures.wixsite.com/fmes>



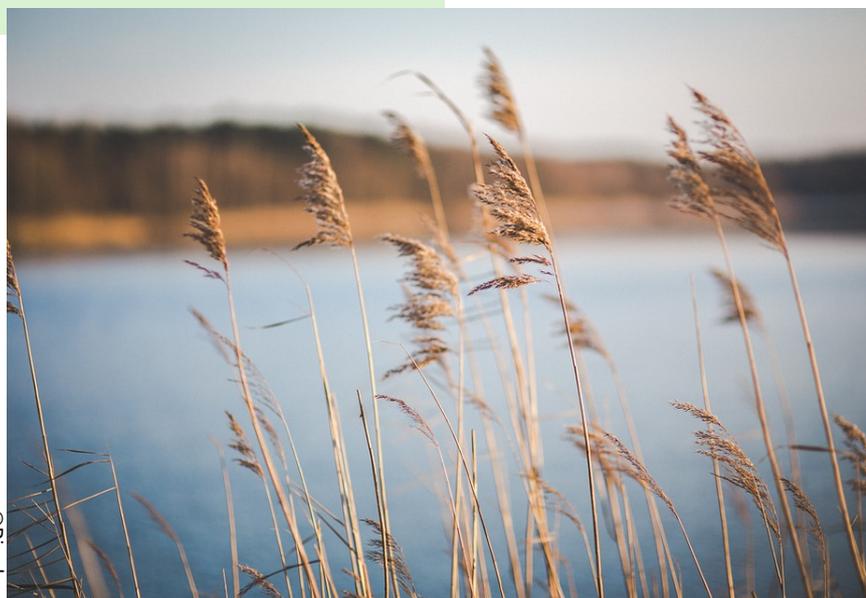
La Phragmite. Schilf.

Tout le monde connaît cette plante, mais peut-être avez-vous l'habitude de l'appeler roseau. Dans notre commune nous pouvons en voir entre autres sur le terrain à l'arrière du cimetière.

Cette plante de la famille des Poacées, avant on disait Graminées, a la particularité d'être utile en phytoépuration (épuration par les plantes). En effet, elle est capable d'absorber des substances polluantes présentes dans l'eau.

Et bien sûr, quoiqu'un peu envahissante, elle est fort utile pour la biodiversité car, en peuplement important, elle abrite de nombreux animaux, entre autres des insectes, des amphibiens et des oiseaux.

Simau.



Broyage de sapins

Samedi 16 janvier les pompiers ont effectué le ramassage des sapins malgré les conditions météo difficiles et nous les en remercions.

Un gros tas de conifères attend le broyage qui va être effectué dans de brefs délais.

DENEIGEMENT DES RUES ET TROTTOIRS DE LA COMMUNE :

Le 15 janvier 2021 une hauteur importante de neige a recouvert les rues du village. Le tracteur équipé, le déneigement est à nouveau fait en régie.

Depuis 4h du matin Adrien, notre ouvrier communal, a sillonné les rues du village et a poursuivi le déneigement pendant trois jours, dimanche compris. La tâche a été rude, la hauteur particulière de la neige ralentissant son avancée. De nombreux appels à la mairie reflétaient l'inquiétude des citoyens de ne pas voir leur rue déneigée à temps pour se rendre au travail ou faire des courses.

Les DNA du mardi 19 janvier ont expliqué "pourquoi le déneigement a été si difficile". Aucun village n'a été épargné. Cela fait plus de dix ans qu'une telle quantité n'a recouvert les rues des villages. La situation était exceptionnelle.

Merci à tous ceux qui ont fait preuve de patience et d'encouragement à son égard.

Merci à tous ceux qui ont pris la pelle pour dégager leurs trottoirs et aider leur voisin qui en avait besoin.

La solidarité a toute sa place dans de telles circonstances.



Photo mairie



Photo mairie



Photo mairie



Photo mairie

Fenêtres de Noël

Pour la première fois dans le village nous avons proposé un concours de fenêtres de Noël décorées. Dans la période difficile que nous traversons, cela faisait un peu de lumière dans la nuit. Nous avons été agréablement surpris par l'intérêt porté à ce concours : 20 personnes se sont inscrites, mais bien plus de fenêtres étaient décorées.

La diversité des propositions était touchante et les petites saynètes originales et émouvantes. Les décorations dépassaient souvent largement le cadre de la fenêtre et c'était toute la maison qui se pârait de ses plus beaux atours.

Le choix a été difficile tant la diversité et la qualité des propositions étaient grandes. Pour déterminer les gagnants nous nous sommes basés sur le respect du thème "Nature et récup" ainsi que sur la fabrication personnelle.

- 1er PRIX: **GIRARD Emmanuelle.**



Photo mairie



Photo mairie



Photo mairie

- 2ème PRIX : **SCHMITT Laetitia.**



Photo mairie



Photo mairie

- 3ème prix: **BRIEM Jérôme.**



Photo mairie

Photo mairie



COLIS DE NOËL

En raison de la pandémie liée au Covid-19, le repas de Noël de nos aînés n'a pas pu avoir lieu en décembre 2020. Il a été remplacé par des colis.

Ce ne sont pas moins de 187 paniers garnis qui ont été distribués à nos anciens par les adjoints et conseillers.

Dans le même temps 7 paniers garnis, confectionnés par un chocolatier du village, ont été acheminés dans les différents EHPAD de la région pour des personnes originaires de Still.

Nous espérons que l'année 2021 permettra à toutes et tous de se retrouver autour d'un bon repas et que cet épisode 2020 ne sera qu'un mauvais souvenir.



Photo mairie

CHANGEMENT D'AMPOULES DANS LES RUES DU VILLAGE.

Durant l'été, de nombreux habitants, de différentes rues du village, nous ont signalé des dysfonctionnements de l'éclairage public: clignotement de lampes ou ampoules cassées. Dès le mois de septembre, Adrien, nouvellement arrivé à la commune, s'est mis à l'ouvrage. À l'aide d'une nacelle, louée pour l'occasion, il a remplacé 39 ampoules.

Du 4 au 6 janvier, profitant de la location de la nacelle pour l'enlèvement des décorations de Noël, des candélabres ont été réparés et d'autres ampoules ont été changées pour finaliser le travail. Une réflexion est en cours pour améliorer la viabilité de l'éclairage public afin de réduire à terme le nombre de problèmes récurrents que nous rencontrons.



AVALOIRS

Les avaloirs sont des dispositifs en béton avec une grille en fonte placés le long des trottoirs qui permettent d'évacuer les eaux de ruissellement.

Au fil des années, ces avaloirs se sont tassés, ce qui rendait la chaussée dangereuse pour les cyclistes et chaotique pour les véhicules.

L'entretien, qui n'avait pas été réalisé depuis des années, vient d'être effectué par le SDEA à la demande de la municipalité, principalement dans la traversée du village, de l'entrée côté Dinsheim-sur-Bruche jusqu'à la salle des Tuileries et dans quelques autres rues.

Dans le même temps, nous avons demandé la remise à niveau des tampons de regards (plaque ronde en fonte au milieu de la chaussée) dans la Grand-Rue ce qui permet d'atténuer le bruit lors du passage des véhicules.

Communiqué: Association pour "La Sauvegarde du Calvaire de STILL" .

Mesdames, Messieurs, chères Stilloises, chers Stillois,

Cette association a le mérite d'exister depuis 1982 sous la présidence de Mademoiselle Emilie ESCHBACH. En 2008, Madame Charlotte DENIS a repris cette présidence jusqu'à ce jour. Les travaux de réparation et de restauration réalisés ont été nombreux et il faut rendre hommage aujourd'hui aux présidentes successives, aux différents membres du bureau, aux nombreux membres actifs ainsi qu'aux généreux donateurs pour les tâches accomplies. Les sommes ainsi investies ont été considérables.

Nous sommes à ce jour à un tournant de la vie de cette association qui a principalement investi de son temps à la protection et à la sauvegarde du Calvaire de STILL ainsi qu'à l'organisation d'évènements liés à ce monument.

Afin que cette association continue de vivre, d'exister et de répondre à l'objet de sa création, nous recherchons des femmes et des hommes, jeunes et moins jeunes, bénévoles, qui s'intéressent à l'histoire locale et religieuse, à l'Histoire avec un grand « H » ou tout simplement à la mémoire des vieilles pierres.

Cet appel, je le lance en accord avec les membres du bureau actuel qui souhaitent transmettre le flambeau à d'autres personnes prêtes à donner de leur temps. Aujourd'hui, je suis prêt à relever le défi de la renaissance de l'association et j'invite tous les volontaires qui le souhaitent à s'investir dans cette quête et à me rejoindre. Les projets en suspens sont essentiellement de l'ordre de la conservation du calvaire classé. Il ne s'agit bien-sûr pas de procéder à des réparations ou retouches nous-même, les interventions sont très encadrées par les «monuments historiques» d'où la complexité des opérations de restauration Si vous êtes sensible à cet appel, je vous remercie de m'en faire part par les moyens à votre convenance. Je répondrai à vos demandes et questions.

Bruno HELBERT, 13 Grand-Rue à STILL
Port: 07 68 49 88 91
E-Mail bruno.helbert@gmail.com

Nous comptons sur vous.



Photo mairie



Photo mairie



Still en son temps avait, comme beaucoup de villages, un château.

Comme cela avait été évoqué dans le Still Info n° 308 de novembre-décembre 2020, Still est une ancienne possession de l'évêché de Strasbourg, confirmée en 773 à l'évêque par CHARLES LE GRAND. Le village dépend de l'administration de Schirmeck et en partage le destin. Il est ainsi mis en gage de 1366 à 1510. L'abbaye de Neubourg y possède des biens dès 1156.

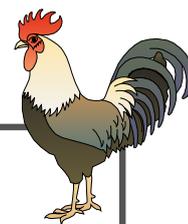
Le château de Still était tenu en fief par l'évêché de Strasbourg, mais au cours des siècles suivants, il connaît différents propriétaires avant d'être vendu en 1762 au Strasbourgeois Claude Jaccoud qui érige un manoir à la place des ruines du château.

En 1834, André-Adolphe Jaccoud démolit le manoir de son père et édifie un nouveau château. Jusqu'en 1892, il existait un pensionnat pour dames rentières tenu par les sœurs de la Croix. En 1893, dans les mêmes locaux du château, les Frères enseignants de Matzenheim y ouvrirent une maison d'éducation pour garçons abandonnés ou sortant du pénitencier de Haguenau qui par la suite a été transférée en 1894 à Zelsheim (dans les environs de Benfeld).

C'est en 1895 que les Sœurs de la Croix fondèrent l'institut épiscopal Sainte Odile des aveugles qui s'est agrandi en 1898. L'institut que nous connaissons actuellement est donc bel et bien construit à l'emplacement du château médiéval.



Sources: Le patrimoine des communes de France – Le patrimoine des communes du Bas-Rhin - Encyclopédie de l'Alsace, volume 11.



GRIPPE AVIAIRE: recensement des propriétaires d'oiseaux et volailles

Sont concernés les «détenteurs non commerciaux» de volailles (basse-cours) ou d'autres oiseaux élevés en extérieur. Toutes ces personnes doivent remplir un formulaire Cerfa (15472*01) et l'envoyer ou le déposer à la mairie de leur commune. Il est également possible de remplir ce formulaire sur la page dédiée du ministère de l'Agriculture. Cette obligation a été fixée par l'arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza (ou grippe) aviaire.

Les dangers du MONOXYDE DE CARBONE



Le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par intoxication en France.

Chaque année en France, ce sont environ 4000 personnes qui sont victimes d'une intoxication oxycarbonée. Une centaine de personnes en décèdent.

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant. S'équiper d'un détecteur de monoxyde de carbone ne suffit pas à éviter les intoxications liées à ce gaz résultant le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion (chaudières au gaz, au fioul, au bois) et/ou d'un défaut d'aération des locaux dans lesquels ils sont utilisés.

La prévention passe avant tout par l'entretien et la vérification périodique du bon fonctionnement des appareils à combustion, des conduits de cheminée et des ventilations.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Suite à la prolongation de l'état d'urgence et à la réactivation du confinement, le dispositif d'écoute COVI ECOUTE 67 porté par les CLSM (Conseil Local de Santé Mentale) ainsi que par la cellule d'urgence médico-psychologique des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, assure à nouveau l'accueil téléphonique des personnes qui éprouvent le besoin de parler ou de se libérer d'une angoisse.

Le service est ouvert de 12 h à 20 h en semaine et de 16 h à 20 h le week-end



L'association de tous les **Assurés sociaux**

UNIAT section Still et environ :

Avec le soutien de la boulangerie, pâtisserie, chocolaterie SIEGEL du village, une petite douceur bien méritée en raison de la crise sanitaire a été offerte aux membres de l'UNIAT de Still pour cette année 2020. Un mélange de bredeles, un pot de confiture de Noël fait maison ou encore un pot de miel pour réchauffer les cœurs.

Le rôle de l'UNIAT :

l'UNIAT regroupe, informe, conseille et défend les assurés sociaux confrontés à des litiges de législation sociale : accidents de travail et maladies professionnelles, assurances maladies, invalidité, décès, assurances vieillesse, retraite complémentaire.

L'UNIAT, c'est aussi un soutien pour de nombreuses démarches : Assurance chômage, prestations familiales, cartes d'invalidité, allocations aux adultes handicapés, allocation autonomie aux personnes âgées, taxes foncières et télévision, déclarations des revenus, cotisations sociales (CSG, CRDS etc..)



Photo Marie-Odile LIEN

Isolés vous êtes sans défense, unis, vous êtes une grande force.

Marie-Odile Lien
29 route de Flexbourg Still
Présidente de section UNIAT de Still
06.78.94.59.23

UNIAT vous informe :

Complémentaire santé et résiliation :

à partir d'un an d'adhésion, il sera possible de résilier sa couverture santé sans aucune pénalité avec un préavis d'un mois. En effet depuis le 1er décembre 2020, il n'est plus nécessaire d'attendre la date anniversaire de son contrat pour résilier son contrat. Seul un préavis d'un mois sera appliqué.

Allocations logement :

à partir du 1er janvier, les APL seront donc calculées tous les 3 mois en fonction des revenus des 12 derniers mois, afin de permettre de s'adapter plus rapidement aux changements de situation. En pratique, l'APL de janvier 2021, février 2021 et mars 2021 sera calculée avec les revenus de décembre 2019 à novembre 2020

Campagne de vaccination



Le début de la campagne de vaccination contre la Covid-19 se déroulera à Molsheim. Les personnes de plus de soixante-quinze ans seront prévenues personnellement par courrier par la mairie lorsqu'elle démarrera.

La fibre optique à Still

Dans le cadre du plan «France très haut débit», le déploiement du réseau fibré est porté par la Région Grand Est, et financé par l'Europe, l'État, la Région, le Département et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig. Maillon opérationnel, la Communauté de Communes a retenu la société Rosace pour déployer le réseau sur 6 communes prioritaires de son territoire, dont Still fait partie. Sur le terrain la société Axians réalise les travaux.

Les opérations liées à l'arrivée de la fibre optique, ont débuté l'année dernière et devraient encore se dérouler jusqu'au printemps 2021. Après une phase de tests, l'ouverture commerciale du réseau est prévue au courant du troisième trimestre 2021.

Dès que l'ouverture commerciale sera effective, votre habitation ou logement sera alors éligible, c'est-à-dire que la fibre optique sera disponible dans votre rue. Pour finaliser le raccordement, il sera nécessaire de vous abonner auprès d'un fournisseur d'accès à internet (FAI) présent sur la commune. Ce dernier se chargera, sur le domaine privé, en aérien ou au travers des gaines souterraines présentes sur votre propriété, de la liaison de votre habitation au boîtier installé dans la rue, puis de la pose de la prise à l'intérieur de votre logement.

Pour les habitations isolées, merci de prendre contact avec la commune, une procédure spécifique est à mettre en œuvre pour bénéficier de la fibre.

Plus d'informations sur : <https://www.rosace-fibre.fr>



Synthèse du déploiement du radar pédagogique

La communauté de communes à travers sa banque de matériel intercommunal met à disposition des communes du territoire un radar pédagogique sur demande, nous l'avons ainsi loué deux mois entre novembre et janvier.

Les statistiques du radar pédagogique qui a été déployé sur la commune à 4 endroits différents, nous a permis de mesurer la vitesse des véhicules dans chacune de ses rues et de connaître le nombre de passage de véhicules. En plus d'un relevé de vitesse, ce radar nous donne des informations sur la fréquentation des rues.

Entre le 4 novembre 2020 et le 4 janvier 2021, le radar a été posé à l'entrée du village sur la Grand-Rue, Rue de la Paix, Rue de l'Évêque Lichtenberg et Route de Flexbourg.

L'opération sera renouvelée régulièrement dans les différentes rues du village.

En résumé

La vitesse maximum est respectée Grand Rue et route de Flexbourg, malgré quelques excès de vitesse, mais ceci n'est qu'une première analyse, le radar sera la prochaine fois installé à d'autres endroits de la rue plus rectiligne conduisant probablement à une autre conclusion.

Rue de la paix, la vitesse maximum de 20km/h n'est pas respectée (92% des véhicules), cependant la majorité des véhicules roulent entre 20 et 40km/h.

L'analyse est la même rue de l'Évêque Lichtenberg, la vitesse maximum de 20km/h n'est pas respectée (88% des véhicules), cependant la majorité des véhicules roulent entre 20 et 40km/h.

Une réflexion sera par conséquent menée pour réduire la vitesse dans ces deux rues, même si l'analyse doit encore être affinée.

Avec un temps de réaction moyen d'1,5 secondes, une voiture circulant à 50km/h fera, avant de s'immobiliser, une trajectoire deux fois plus grande qu'à 30km/h. La probabilité de collision est donc fortement réduite à 30km/h.



Résultats brut

Rue Eveque De Lichtenberg - Descendant uniquement - Limite 20 km/h	
Debut	Fin
01/12/2020 10h30	18/12/2020
Nombre de vehicules	2349
Nombre de vehicules > 30 kmh	984
Vitesse moyenne	29,57 km/h
Vitesse max	61 km/h
V12 = 88 % dépassent la vitesse de	20 km/h
V30 = 70 % dépassent la vitesse de	24 km/h
V50 = 50 % dépassent la vitesse de	28 km/h
V85 = 15 % dépassent la vitesse de	37 km/h

Entrée village Grand Rue - Entrant uniquement - Limite 50 km/h	
Debut	Fin
12/11/2020 14h30	27/11/2020 10h00
Nombre de véhicules	22617
Nombre de véhicules > 50 km/h	815
Vitesse moyenne	37,72 km/h
Vitesse max	101km/h
V30 = 70 % dépassent la vitesse de	34 km/h
V50 = 50 % dépassent la vitesse de	37 km/h
V85 = 15 % dépassent la vitesse de	43 km/h
V96 = 4 % dépassent la vitesse de	50 km/h

Rue De La Paix - Descendant uniquement - Limite 20km/h	
Debut	Fin
01/12/2020 11h30	09/12/2020 11h30
Nombre de véhicules	997
Nombre de véhicules > 30 kmh	529
Vitesse moyenne	31,72 km/h
Vitesse max	59 km/h
V8 = 92 % dépassent la vitesse de	20 km/h
V30 = 70 % dépassent la vitesse de	26 km/h
V50 = 50 % dépassent la vitesse de	31 km/h
V85 = 15 % dépassent la vitesse de	40 km/h

Route de flexbourg - Entrant uniquement - Limite 50 km/h	
Debut	Fin
28/12/2020 11h30	04/01/2021 08h00
Nombre de vehicules	1912
Nombre de vehicules > 50 kmh	40
Vitesse moyenne	34,22 km/h
Vitesse max	65 km/h
V30 = 70 % dépassent la vitesse de	30 km/h
V50 = 50 % dépassent la vitesse de	34 km/h
V85 = 15 % dépassent la vitesse de	42 km/h
V97 = 3% dépassent la vitesse de	50 km/h

L'espace d'expressions des élus

Communication des élus de la liste

VIVRE ENSEMBLE - AGIR ENSEMBLE

Chères Stilloises, chers Stillois,

Tout d'abord, nous tenons à vous renouveler nos vœux de paix, de santé, de sérénité et de bonheur.

En ce début d'année, l'épidémie du COVID rythme toujours notre quotidien. Nous ne pouvons que souhaiter revivre au plus vite en tout simplicité et sans contrainte.

Aujourd'hui, il nous semble primordial de nous tourner vers l'avenir. C'est avec optimisme et détermination que nous poursuivrons notre action au service de la commune et de ses habitants.

C'est dans cet esprit que nous continuerons de nous positionner sur les enjeux importants pour notre village : nos écoles, l'amélioration de notre cadre de vie, la prévention routière ou encore la solidarité.

Votre regard et vos réflexions sur ces sujets seront toujours pour nous une grande source de richesse, n'hésitez pas à prendre contact avec nous !

Nous restons à votre écoute et à votre service pour continuer en cette année 2021, à agir ensemble pour bien vivre ensemble.

N'hésitez pas à nous contacter !



SUR FACEBOOK : *Vivre ensemble - Agir ensemble pour Still*

PAR MAIL : *ensemblepourstill@gmail.com*

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 4 décembre 2020

Sous la Présidence de M. Alexandre GONÇALVES

ARRONDISSEMENT MUTZIG

CONSEILLERS ELUS : 19
CONSEILLERS EN FONCTION : 19
CONSEILLERS PRESENTS : 16

MEMBRES PRESENTS :

Nicole SCHWARTZ, Chantal SITTLER, Hubert WIDLOECHER, Johann GUENARD Adjoints,
Carine LUX, Olivier PERNET, Nicolas FERNANDEZ, Jean-Noël GRASSWILL, Aurore MOINE,
Laetitia HERBLOT, Tiffanie RAETH, Matthieu WIDLOECHER, Thomas PASCUAL, Bruno HELBERT,
Stéphanie FRANKINET

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mélanie MORE-DESIRE, Laurent HOCHART, Catherine JAEGLE

Date de convocation : 24 novembre 2020

Mélanie MORE-DESIRE donne procuration à Nicolas FERNANDEZ
Laurent HOCHART donne procuration à Stéphanie FRANKINET
Catherine JAEGLE donne procuration à Thomas PASCUAL

Madame Cathy Schneider est nommée secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

1. APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 30 septembre 2020.

Vote à l'unanimité

2. DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la démission de Monsieur Christophe Le Coz du Conseil Municipal et de l'arrivée de Madame Stéphanie Frankinet en remplacement, les commissions communales sont modifiées et soumis aux votes :

- **FINANCES, BUDGET ET SUBVENTIONS**
GUENARD (Vice-Président) - WIDLOECHER Matthieu – MOINE - WIDLOECHER Hubert – SCHWARTZ – SITTLER – FRANKINET - HOCHART
- **GESTION DU PERSONNEL ET RECRUTEMENT**
WIDLOECHER Hubert (Vice-Président) – MORE-DESIRE – GUENARD - JAEGLE
- **URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE**
WIDLOECHER Hubert – GUENARD – HOCHART - FRANKINET

- **ENVIRONNEMENT, ESPACES VERTS, JARDINS ET CIMETIERE**

SCHWARTZ (Vice-Présidente) – LUX – SITTTLER – PASCUAL – HERBLOT - HELBERT

- **VOIRIES, TRAVAUX, MATERIEL, SECURITE ET BATIMENTS**

WIDLOECHER Hubert (Vice-Président) – PERNET – GRASSWILL –SCHWARTZ – PASCUAL – HELBERT

- **COMMUNICATION, INFORMATIONS MUNICIPALES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES**

SCHWARTZ (Vice-Présidente) - PERNET – RAETH – MOINE – JAEGLE - FERNANDEZ

- **VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE**

SITTTLER (Vice-Présidente) – RAETH – HERBLOT – LUX – MOINE – FERNANDEZ – SCHWARTZ – GRASSWILL - JAEGLE - PASCUAL

- **DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

PERNET – MORE-DESIRE – FERNANDEZ – SITTTLER

- **LIEN INTER GENERATIONNEL**

SITTTLER (Vice-Présidente) – RAETH – GRASSWILL – HERBLOT – LUX - WIDLOECHER
Matthieu

- **ECOLE, ENFANCE ET PERISCOLAIRE**

MORE-DESIRE – GUENARD – FRANKINET – HOCHART

- **CAMPING**

JAEGLE – LUX – PASCUAL – MOINE – HOCHART – PERNET – HELBERT- WIDLOECHER
Matthieu - GUENARD – HERBLOT – FRANKINET

Vote à l'unanimité

3. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite à la démission de Monsieur Christophe Le Coz du Conseil Municipal et de l'arrivée de Madame Stéphanie Frankinet en remplacement, la commission d'appel d'offres a été rectifiée de la façon suivante :

Titulaires :

Johann GUENARD
Hubert WIDLOECHER
Laurent HOCHART

Suppléants :

Bruno HELBERT
Stéphanie FRANKINET
Matthieu WIDLOECHER

Vote à l'unanimité

4. INTERVENTION DE L'ARCHIVISTE ITINERANT – RECOLEMENT DES ARCHIVES

Le **récolement** est une tâche de contrôle qui se réalise pour certifier la présence des archives dans un local. Cette opération est effectuée lors du changement de municipalité.

Le Maire informe qu'après les élections municipales, il convient d'établir le récolement des archives, prévu par l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926. C'est un acte réglementaire obligatoirement effectué à

chaque renouvellement de municipalité. Le Maire est civilement et pénalement responsable de l'intégrité et de la conservation des archives dont il est dépositaire ; le récolement a donc pour objectif de décharger le Maire sortant de ses responsabilités et de les transférer au nouveau Maire, ce qui se matérialise par la rédaction et la signature d'un procès-verbal dit de récolement.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour établir le récolement, le Service des archivistes itinérants du Centre de gestion propose une intervention *d'une journée + ½ journée*.

Le Maire informe que pour l'exercice 2020, les frais d'intervention sont de 320 € par jour.

Le Conseil Municipal décide :

- La mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour environ 1 jour + ½ journée.
- D'autoriser le Maire à signer les actes afférents

Les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2020.

Le récolement donnera lieu à un procès-verbal qui sera présenté en Conseil municipal

Voté à l'unanimité

5. BON D'ACHAT POUR LE CONCOURS DES FENETRES DE NOEL

Le Conseil Municipal décide d'instaurer un concours des fenêtres de Noël sur le thème « Récup et Nature », des prix seront décernés de la façon suivante :

- 1^{ère} prix 100 € en bon d'achat
- 2^{ème} prix 75 € en bon d'achat
- 3^{ème} prix 50 € en bon d'achat

Voté à l'unanimité

6. RAVALEMENT DE FACADES D'IMMEUBLES ANCIENS

Vu les délibérations du 18 octobre 1996 et du 25 janvier 2002,
DECIDE d'allouer la somme suivante à :

- REIBEL Aymeric pour un montant de 216 €

Voté à l'unanimité

7. DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET FORET

Dépenses 611	Contrats prestations services	+ 12 000,00
Recettes 7552	Prise en charge budgets annexes	+ 12 000,00

BUDGET CCAS

Dépenses 6574	Subvention fonct. Pers droit privé	+ 4 000,00
Recettes 7474	Subventions commune	+ 4 000,00

BUDGET COMMUNE

Dépenses 6521	Déficit budgets annexes	+ 12 000,00
Dépenses 657362	CCAS	+ 4 000,00
Dépenses 022	Dépenses imprévues	- 16 000,00

Voté à l'unanimité

8. BUDGET RESTAURANT – REVERSEMENT AU BUDGET COMMUNAL

Vu les budgets primitifs votés le 29 juillet 2020 autorisant le reversement de 4 700 euros du budget restaurant au budget communal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reverser le montant de 4 700 euros du budget restaurant au budget communal.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le reversement.

Voté à l'unanimité

9. BUDGET CAMPING – DOTATION AUX DEPRECIATIONS

Vu les budgets primitifs votés le 29 juillet 2020 autorisant la dépense de 2 000 euros du budget camping concernant la dotation aux dépréciations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir la dépense de 2 000 euros du budget camping concernant la dotation aux dépréciations.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette dépense.

Voté à l'unanimité

10. ANNULATION LOYERS DU RESTAURANT

En raison de la fermeture pour raison d'épidémie de Covid-19 du restaurant « Les Tuileries » depuis le 30 octobre 2020, le Conseil Municipal décide d'annuler deux mois de loyers du restaurant (novembre – décembre), soit un montant total de 2 076.16 euros HT.

Voté à l'unanimité

11. PREVISIONS DES COUPES ET TRAVAUX EN FORET 2021

Suite à l'exposé de Monsieur Alexandre GONÇALVES, Maire

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver en partie les programmes de travaux présentés par l'Office National des Forêts en Forêt communale pour l'exercice 2021.
- D'approuver l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés pour un montant prévisionnel de recettes brutes s'élevant à 71 240 € HT pour un volume de 1 704 m³

Vote les crédits correspondants à ces programmes :

35 790 € HT pour les travaux d'exploitation

11 520 € HT pour les travaux de débardage

4 875 € HT pour la maîtrise d'œuvre

316 € HT pour l'assistance à la gestion de main d'œuvre

230 € HT pour les travaux patrimoniaux

Voté à l'unanimité

12. POLICE MUNICIPALE

Vu la délibération n° 335 du 18 décembre 2018 approuvant le projet de convention de partenariat pluri-communal concernant la mise en place de missions de sécurité – décision de principe,

Vu la délibération n° 360 du 9 avril 2019 approuvant l'acceptation de partenariat entre les communes de Mutzig, Dinsheim-sur-Bruche et Still concernant la mise en place de missions de sécurité et d'un service de police municipale pluri-communale,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire concernant cette adhésion,

Le Conseil Municipal décide d'annuler le partenariat.

POUR : GONÇALVES – SCHWARTZ – SITTLER - WIDLOECHER – GUENARD – LUX - PERNET
- FERNANDEZ – GRASSWILL – MOINE – HERBLOT – RAETH – WIDLOECHER - HELBERT -
MORE-DESIRE

CONTRE : HOCHART – JAEGLE – PASCUAL – FRANKINET

13. CONVENTION DE SERVITUDE SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL AU PROFIT DE ROSACE POUR L'IMPLANTATION D'UN SOUS- REPARTITEUR OPTIQUE

Vu la délibération en date du 29 août 2017 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de servitude sur le domaine privé communal au profit de Rosace pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique,
Vu la demande de ROSACE

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention de servitude sur le domaine privé communal à titre gratuit pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique en section 1 parcelle 124,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Voté à l'unanimité

14. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Arrêté portant délégation de fonctions et délégation de signature aux Adjointes et au Conseiller Délégué
- Arrêté du Maire s'opposant au transfert de pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig
- Arrêté portant nomination d'un régisseur au camping communal

15. ACCEPTATION EN NON VALEUR

Vu la demande faite par le Trésorier de Molsheim concernant la demande d'admission en non-valeur de certains produits qui sont les suivants :

- CAMPING – Années 2014 – 2015 - 2017 pour un montant total de 158.16 euros
- COMMUNE - Années 2009 – 2016 pour un montant total de 3.00 euros

Le Conseil Municipal décide d'accéder à la demande du Trésorier de Molsheim et d'admettre en non-valeur les sommes de 158.16 euros et de 3.00 euros.

Voté à l'unanimité